



**Hameau et Gare de Nominique  
Appel aux exposants  
Été 2024 et Marché de Noël 2024**

Le 17 février 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Le Comité des Gares de Nominique entame la préparation de son calendrier des exposants pour la saison estivale 2024, ainsi que pour le marché de Noël.

❖ **Saison estivale**

La saison estivale s'ouvrira le mercredi 19 juin pour se terminer le dimanche 8 septembre. Nous pouvons vous accueillir dans l'une des six (6) maisonnettes du Hameau dédiées aux artisans ou dans l'un des deux espaces de la grande salle de la Gare. Dans l'éventualité où toutes les maisonnettes seraient louées, ou si vous souhaitez être présent une seule journée, l'installation d'un chapiteau peut aussi être envisagée. Les vendeurs de produits agroalimentaires peuvent aussi louer un espace le vendredi après-midi et le samedi matin sous le toit de la halle du p'tit marché.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez exposer vos œuvres/produits dans la vitrine en bois située dans la Gare. C'est la personne préposée à l'accueil pendant l'été qui se charge de la vente. Reportez-vous à la fin de cette lettre pour voir les modalités.

**Conditions requises pour exposer pendant la saison estivale :**

- Être membre des Amis de la Gare au coût de 10 \$ pour l'année complète (carte valide jusqu'à fin mars 2025)
- Frais de location :
  - 30 \$ pour une fin de semaine dans une maisonnette du Hameau  
(vendredi 13 h à 16 h, samedi et dimanche 10 h à 16 h)
  - 50 \$ pour 5 jours à l'intérieur de la Gare (du mercredi 10 h au dimanche 16 h)
  - 10 \$ pour une journée sous un chapiteau
- Pour la vente de produits alimentaires, posséder un permis MAPAQ valide
- Si vous n'avez jamais exposé à la Gare, il faut nous faire parvenir votre portfolio.

Pour les maisonnettes et les espaces dans la Gare, il n'est pas possible de modifier la durée de location. **De plus, les artisans doivent assurer une présence pendant toute la durée de la location, beau temps mauvais temps, à défaut de quoi ils pourraient se voir refuser une location subséquente. L'affichage claire et lisible des prix de vos produits est OBLIGATOIRE.**

### Réservation des dates

Les dates des périodes d'exposition sont indiquées ci-dessous. Merci de nous indiquer les dates que vous souhaitez réserver, ainsi que l'emplacement (maisonnette, gare ou chapiteau) le plus rapidement possible par courriel à l'adresse suivante :

[artisansnominique@hotmail.com](mailto:artisansnominique@hotmail.com)

Maisonnettes	Gare
21 - 23 juin	19 - 23 juin
28 – 30 juin	26 - 30 juin
5 - 7 juillet	3 - 7 juillet
12 - 14 juillet	10 - 14 juillet
19 - 21 juillet	17 - 21 juillet
26 - 28 juillet	<i>Café éphémère – non disponible</i>
2 - 4 août	31 juillet - 4 août
9 - 11 août	7 - 11 août
16 - 18 août	14 - 18 août
23 – 25 août	21 – 25 août
30 – 1 <sup>er</sup> septembre	28 août – 1 <sup>er</sup> septembre
6 - 8 septembre	4 - 8 septembre

### **La date limite pour l'envoi de votre réponse est le vendredi 26 avril 2024**

Le Comité se réunira ensuite pour faire la sélection finale des artisans, basée sur un ensemble de critères, dont la diversité et la qualité des produits. Tous les formulaires nécessaires seront envoyés aux exposants retenus dans les semaines qui suivent. Pour les dimensions des maisonnettes et des espaces à la gare, consultez la section **Vous souhaitez exposer?** de l'onglet **Exposants** sur notre site Web [garedenominique.com](http://garedenominique.com).

#### ❖ **Vitrine**

- Pour la vitrine, il faut obligatoirement être membre des Amis de la Gare (10 \$). Il faut aussi prendre un forfait Square au coût de 10 \$ qui permet aux visiteurs de payer par carte de crédit/débit. Il n'y a pas de frais de location, mais la Gare conserve 10 % du montant de vos ventes. La réservation se fait par bloc, soit le bloc 1 du 21 juin au 28 juillet 2024 et le bloc 2 du 2 août au 8 septembre 2024. Le remboursement de vos ventes se fait dans les jours suivant la fin du bloc.

Si vous n'avez jamais exposé à la Gare, il faut nous faire parvenir votre portfolio. Pour les dimensions de la vitrine, consultez la section **Vous souhaitez exposer?** de l'onglet **Exposants** sur notre site Web [garedenominique.com](http://garedenominique.com).

#### ❖ **Marché de Noël**

Le marché de Noël se déroulera sur deux fins de semaine, soit le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre ainsi que les 7 et 8 décembre. Nous pouvons vous accueillir dans l'une des 10 maisonnettes du Hameau, dans la gloriette, sous la halle du petit marché ou dans l'un des espaces de la Gare. Dans l'éventualité où toutes les maisonnettes seraient louées, ou si vous souhaitez être présent une seule journée, l'installation d'un chapiteau peut aussi être envisagée.

#### **Conditions requises pour exposer au marché de Noël :**

- Être membre des Amis de la Gare au coût de 10 \$ pour l'année complète (carte valide jusqu'à fin mars 2025)
- Frais de location :
  - 60 \$ pour une fin de semaine dans une maisonnette du Hameau, dans la gloriette ou dans l'un des espaces à l'intérieur de la Gare (du samedi 10 h au dimanche 16 h)
  - 30 \$ pour une journée sous un chapiteau
- Pour la vente de produits alimentaires, posséder un permis MAPAQ valide
- Si vous n'avez jamais exposé à la Gare, il faut nous faire parvenir votre portfolio.

Il n'est pas possible de modifier la durée de location. **De plus, les artisans doivent assurer une présence pendant toute la durée de la location, beau temps mauvais temps, à défaut de quoi ils pourraient se voir refuser une location subséquente. L'affichage claire et lisible des prix de vos produits est OBLIGATOIRE.**

#### **La date limite pour l'envoi de votre réponse est le vendredi 26 avril 2024**

Le Comité se réunira ensuite pour faire la sélection finale des artisans, basée sur un ensemble de critères, dont la diversité et la qualité des produits. Tous les formulaires nécessaires seront envoyés aux exposants retenus dans les semaines qui suivent.

D'ici là, le Comité des Gares vous souhaite un merveilleux printemps!